

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 10 mars 2021**

Communication n° 12/03.2021

Objet: incendie de la déchèterie

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous avons reçu, il y a quelques jours, les conclusions du rapport de police à la suite de l'incendie des locaux du Glapin 22 le 29 juin dernier. Il s'agirait d'un incendie accidentel, même si un acte malveillant ne peut, dans l'absolu, pas être exclu.

Le départ du feu a eu lieu dans une benne dans laquelle des piles ont été retrouvées. Elles ont probablement été jetées involontairement ou négligemment et pourraient être à l'origine du feu.

Selon l'enquêteur, le modus n'aurait pas été le même si l'incendie avait été intentionnel.

Le fait que trois incendies aient été déclenchés le soir en question dans la région est un pur hasard. Le véhicule agricole à Etoy a brûlé en raison d'un problème électrique. Le container à Buchillon a pris feu en raison d'un grill à charbon négligemment jeté par des pique-niqueurs.

La Municipalité

Saint-Prex, le 10 mars 2021/AG – 101.02

Pour tout renseignement, s'adresser à M^{me} Carine Tinguely, municipale, au 079 354 15 83